

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15.154

L'An deux Mille Quinze, le 14 décembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 8 décembre 2015

DATE D'AFFICHAGE

Le 8 décembre 2015

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Gilbert LOUX représenté par M. Patrick MARENGO  
M. Yannick PAVON représenté par M. Julien DURESSAY

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSÉE : Mme Nancy LEFÈBVRE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Mme Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (FIPD) POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION À LA GARE INTERMODALE ET PLACE CHARLES DE GAULLE

RAPPORTEUR : M. MARENGO

VOTE : UNANIMITÉ

Dans le cadre de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, certaines actions sont éligibles à l'obtention de crédits du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD). Une subvention à un taux maximum de 40 % pourrait être versée.

Compte tenu de cette possibilité, la Ville de ROYAN souhaite mettre en place les équipements de vidéoprotection suivants :

- trois caméras sur le site de la Gare Intermodale de ROYAN,
- une caméra sur la place Charles de Gaulle de ROYAN.

Le coût prévisionnel total de l'opération (matériels de vidéoprotection, cablages et baie de brassage) s'élèverait à 25 409,94 euros TTC.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le premier Adjoint, agissant par délégation, à solliciter auprès du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), une subvention au taux le plus élevé, en vue de l'acquisition de systèmes de vidéoprotection.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE**

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à solliciter auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPFD), une subvention au taux le plus élevé, pour l'acquisition de systèmes de vidéoprotection.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 16 décembre 2015

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Patrick MARENGO